

Compte rendu du Conseil Municipal du 9 novembre 2009

Le Conseil Municipal de la commune de Poisat (Isère) s'est réuni en séance publique le lundi 9 novembre 2009, à 20 heures, salle du Conseil.

Etaient présents : M. Jean-Marc Uhry Maire – MM Bernard Bouhet, Claude Sirand, Jean-Louis Minard, Ludovic Bustos, Adjoint – Mmes Marie Chaix, Françoise Gauthier, M. Hervé Fanton, Mmes Sandrine Menduni, Nicole Oleï, Martine Donnet, MM David Wager, Francis Dal, Mme Micheline Burgun, MM Eric Arnol, Charles Hamon, Mme Nelly Pugnale, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : M. Yves Arnal, Adjoint – M. Gilbert Allouard, Conseiller Municipal.

Pouvoir : M. Allouard pour M. Minard.

Secrétaire de séance : M. Dal.

Le compte rendu du conseil municipal du 14 septembre 2009 n'appelle aucune remarque.

En préambule de séance, M. Gonnellaz, technicien de l'Agence Locale de l'Energie, dresse le bilan énergétique de l'année 2008 qui montre les efforts à poursuivre et les investissements à réaliser pour des baisses énergétiques significatives à moyen et long terme.

Puis les questions suivantes sont adoptées à l'unanimité des présents avec un pouvoir de M. Allouard.

INTERCOMMUNALITE

Présentées par M. le Maire,

- l'adhésion de la commune de Venon à Grenoble Alpe Métropole et la modification des statuts correspondante.

FINANCES

Présentés par M. Bernard Bouhet, Adjoint Délégué,

- la prise en charge de taxes et produits irrécouvrables sur le budget de la zone artisanale pour un montant de 18 471,94 Euros,
- un virement de crédits sur le budget communal.

INFORMATION

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public du traitement et de valorisation des déchets urbains pour l'exercice 2008.

Puis, dans le cadre de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il informe les membres du conseil de la signature,

- avec le SDIS, d'une convention de mise à disposition du terrain de football pour les sapeurs pompiers du centre de secours de St Martin d'Hères
- de l'abandon de l'exercice du droit de préemption sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée pour un bien situé rue Hippolyte Lhenry/Hector Berlioz
- de l'abandon de l'exercice du droit de préemption sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée pour un bien situé 5, rue Jacques Brel
- avec la ville d'Eybens, d'une convention fixant les modalités d'accueil des jeunes de la commune au Conservatoire à Rayonnement Communal
- avec l'entreprise SUD EST MINAGE DEMOLITION d'un avenant n° 1 au marché de travaux de démolition du bâtiment sis à Poisat 2, rue Hector Berlioz
- de l'abandon de l'exercice du droit de préemption sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner déposée pour un bien situé 1, rue du Veymont.

Le présent compte rendu sera validé lors du prochain conseil municipal.